|  |  |
| --- | --- |
| Nom de cas de test | **Gérer un salarié ayant plusieurs contrats de travail dans le mois** |
| **Référence base de CO/DSN-info.fr** |  |
| **Explication** | La DSN mensuelle doit distinguer les différents contrats de travail signés par un salarié.  Le salarié, identifié par son NIR, ayant plusieurs contrats ne doit être présent qu’une et une seule fois dans la DSN mensuelle. |
| **Cas de test** | Cas de figure Au mois de mai, un salarié a 3 contrats avec le même établissement: un premier contrat du 1er au 5, un second contrat du 10 au 15, un troisième contrat du 25 au 31.  Attendu en sortie du logiciel :  Dans la DSN de mai, trois blocs contrats doivent être présents pour ce salarié, un bloc 50 avec autant de blocs 51 que de contrats déclarés et 1 bloc 78 avec l’ensemble des cotisations consolidées.  Information rétroactive  Si l’un des contrats n’est connu qu’après la date de clôture de la paie, il peut être déclaré dans la DSN de juin.  Remarque : si l’entreprise a conclu un seul contrat sur le mois avec 3 interventions dans le cadre de ce même contrat, seul ce contrat est à transmettre. |
| Exemple | AU MOIS DE MAI  • DSN mensuelle - 1 bloc S21.G00.30 avec   * S21.G00.40 =Contrat 1 * S21.G00.40 =Contrat 2 * S21.G00.40 =Contrat 3 * S21.G00.50   + S21.G00.51 pour le contrat 1   + S21.G00.51 pour le contrat 2   + S21.G00.51 pour le contrat 3 * S21.G00.78 |
|  |  |